

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN COMMUNE DE SUNDHOUSE

COMPTE RENDU INTEGRAL de la séance du 21 septembre 2010 sous la présidence de M. Jean-Louis SIEGRIST, Maire.

Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : tous les membres

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués en date du 14 septembre 2010 par invitation déposée en leur boîte aux lettres ; à cette invitation était joint l'Ordre du Jour.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 8 juillet 2010
2. Projet d'aménagement de l'ancienne école maternelle en Maison de l'enfance
3. Mairie : cession de mobilier ancien
4. Presbytère :
 - Travaux complémentaires
 - Décision budgétaire modificative
5. Indemnité de sinistre
6. Délégations du Conseil Municipal au Maire en matière de régie de recette et d'indemnités de sinistres
7. Mainlevée au droit à la résolution
8. Fiscalité locale : exonérations et abattements pour l'année 2011
9. Demandes de location de terrains communaux
10. Lotissement Rohrfeld 6^e tranche : prêt relais
11. Divers

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2010

Après modification de la conclusion du point 2, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Projet d'aménagement de l'ancienne école maternelle en Maison de l'Enfance

M. le Maire présente le projet.

La création d'une structure d'accueil périscolaire à Sundhouse répond à une forte demande des parents, mais également à une volonté d'affirmer la position centrale de la commune au sein de la Communauté de Communes du Grand Ried et s'inscrit dans un projet global de création d'une "Maison de l'Enfance". Le projet vise la mise en place d'un véritable accueil de loisirs sans hébergement, ouvert aux enfants de Sundhouse et de toute la communauté de communes.

L'accueil comportera :

- 30 places pour l'accueil méridien et le soir des jours de classe, destinées aux enfants de plus de 4 ans scolarisés à Sundhouse ;
- 30 places pour l'accueil le mercredi et pendant les vacances scolaires, destinées à tous les enfants de plus de 4 ans scolarisés dans la communauté de commune.

Par ailleurs, en dehors des horaires de fonctionnement du service périscolaire, le bâtiment accueillera également le lieu d'échanges parents-enfants de l'Association Espace Enfants.

Le projet prévoit :

- La réorganisation complète du rez-de-chaussée avec, plus précisément :
 - un vestiaire pour le personnel ;
 - une grande salle à manger de 60 m² séparable en une salle pour les grands et une salle pour les petits (un seul service de restauration est prévu) ;
 - un espace de direction de 8 m² environ, donnant sur l'entrée du bâtiment et la salle à manger ;
 - un sas d'entrée ;
 - une salle d'activités de 27 m² environ ;
 - un large espace de sanitaires.
- L'aménagement de l'étage :
 - une salle de repos d'environ 12 m² ;
 - une salle d'activités d'environ 30 m² ;
 - une grande salle de 65 m², utilisée pour le lieu d'échanges parents-enfants en dehors des horaires d'accueil périscolaire, et utilisable comme salle d'activités, notamment les mercredis et vacances scolaires ;
 - des sanitaires ;
 - une plate-forme extérieure pour les accès de secours.
- L'installation d'un ascenseur.

La Commune sera maître d'ouvrage de l'opération en partenariat avec la Communauté de Communes du Grand Ried et avec le concours financier de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Général.

Dans une première estimation financière en date du 14 septembre, l'architecte Mme ROHMER-UBRICH Carine avait annoncé à la Commission Bâtiments un coût de 837 000 € TTC. Sur cette base, le bureau de la Communauté de Communes du Grand Ried a proposé de participer à hauteur de 2/3 de l'investissement, déduction faite des subventions. Le tiers restant serait à la charge de la Commune. De même, en matière de charges de fonctionnement du bâtiment (le fonctionnement des services étant entièrement à la charge de la Communauté de Communes du Grand Ried).

Le conseil de la Communauté de Communes du Grand Ried statuera sur ce projet le 26 octobre prochain.

Une nouvelle estimation de Mme ROHMER-UBRICH Carine porte à ce jour le coût des travaux à 990 000 € TTC.

M. Jacques SKOTARCZAK regrette que le projet présenté soit si sommaire et qu'il n'ait pas fait l'objet d'une discussion avec l'architecte plus en amont.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

- **approuve** le principe du financement en partenariat avec la Communauté de Communes du Grand Ried tel que présenté ;
- **approuve** la réalisation du projet sous réserve que l'architecte modifie le projet afin qu'il puisse se réaliser avec un budget de 837 000 € TTC.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3) Mairie : cession de mobilier ancien

Comme suite aux annonces publiées dans le bulletin municipal, des personnes intéressées pour l'acquisition de mobilier se sont fait connaître.

En conséquence, il convient d'en fixer le prix de cession.

M. Pierre GRAFF, Adjoint, fait part des tarifs proposés par type de mobilier :

- 1 bureau en bois	20.00 €
- 1 armoire 2 portes	15.00 €
- 1 armoire à étagères	10.00 €
- 1 armoire métal	60.00 €
- 1 banc d'angle	10.00 €
- 1 bureau grand modèle	60.00 €
- 1 bureau grand modèle	60.00 €
- 1 bureau petit modèle	40.00 €
- 1 lot chaufferie	150.00 €

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

- **approuve** la cession de ce mobilier ainsi que les tarifs tels que proposés.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

4) Presbytère

a) Travaux complémentaires

M. le Maire expose l'objet de l'avenant :

Lot 3 : Serrurerie

- Fourniture et pose d'un auvent aux caractéristiques différentes de celles figurant au marché	+ 483.00 € HT
- Fourniture et pose d'un auvent à l'escalier secondaire	+ 1 745.00 € HT
- Modification des gardes corps prévus initialement	+ 526.00 € HT

Le montant du présent avenant s'élève à la somme de 2 754.00 € HT soit 3 293.78 € TTC. Le montant du marché passe ainsi de 6 169.69 € TTC à 9 463.47 € TTC.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

- **approuve** la passation de cet avenant ;
- **autorise** M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cet avenant.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

b) Décision budgétaire modificative

Vu le coût global des travaux consécutif à l'avenant approuvé au point précédent,

**le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

vote un crédit supplémentaire de 4 000 € à l'article 2313 "constructions" opération n° 11 "presbytère" équilibré par un crédit supplémentaire de 4 000 € à l'article 1641 "emprunts".

ADOPTE A L'UNANIMITE.

5) Indemnité de sinistre

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

approuve l'encaissement d'une indemnité de sinistres de 502.32 € pour l'endommagement d'une barrière lors du déneigement par le Département.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

6) Délégations du Conseil Municipal au Maire en matière de régie de recette et d'indemnité de sinistres

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M. le Maire des délégations supplémentaires à celles accordées par délibération en date du 27 mars 2008 ;

**le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
décide :**

Article 1 :

M. le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article L. 2122-32 du Code général des Collectivités Territoriales et pour la durée de son mandat :

- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Article 2 :

M. le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

7) Mainlevée au droit à la résolution

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

- **donne mainlevée** du droit à la résolution inscrit au profit de la Commune de Sundhouse sur le bien sis à Sundhouse, 7 rue du Dr Bernard appartenant à M. Ludovic BARTHEL et son épouse Mme Ingrid KREISEL ;
- **consent** la radiation entière et définitive de cette inscription et requiert sa radiation au livre foncier ;
- **donne** tous pouvoirs au Maire à l'effet de signer l'acte contenant mainlevée du droit à la résolution et substituer ces pouvoirs à tout clerc de l'Etude Notariale de Mme GENY, notaire à Sundhouse.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- **donne mainlevée** du droit à la résolution inscrit au profit de la Commune de Sundhouse sur le bien sis à Sundhouse, 7 rue André Malraux appartenant à M. Bernard LORENTZ et à Mme Nicole HOERNEL née SCHOTT ;
- **consent** la radiation entière et définitive de cette inscription et requiert sa radiation au livre foncier ;
- **donne** tous pouvoirs au Maire à l'effet de signer l'acte contenant mainlevée du droit à la résolution et substituer ces pouvoirs à tout clerc de l'Etude Notariale de Mme GENY, notaire à Sundhouse.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

8) Fiscalité locale : exonérations et abattements pour l'année 2011

Le Conseil est informé des possibilités de délibérations relatives aux exonérations ou abattements de la fiscalité directe locale applicable en 2011.

Sur proposition de M. le Maire,

le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide de n'apporter aucune modification aux dispositions de la fiscalité locale.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

9) Demandes de location de terrains communaux

Faisant suite aux demandes de location de terrains communaux formulées par M. Philippe BRONN ainsi que M. André HERMANN pour leurs activités de vente de bois de chauffage,

le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- **approuve** la location d'un terrain (surface à définir) de la parcelle cadastrée section 64 n° 205 (lieu-dit Wegweiser) à M. André HERMANN ;
- **approuve** la location d'un terrain (surface à définir) de la parcelle cadastrée section 62 n° 134 (lieu-dit Galgenfeld) à M. Philippe BRONN ;
- le tarif de location reste à définir.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

10) Lotissement Rohrfeld 6^e tranche : prêt relais

Suite à la délibération du 8 juillet dernier, le Crédit Mutuel a fait savoir qu'il n'était pas possible de mettre en place un prêt relais indexé sur l'Euribor qui se substitue au prêt arrivé à échéance le 30 juin indexé sur les ressources de la caisse (4.62 %).

Le Crédit Mutuel propose de souscrire un prêt à taux fixe de 3.6 %.

En conséquence,

le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- **décide** de rembourser le capital du prêt relais souscrit au Crédit Mutuel ;
- **décide** de souscrire un prêt relais au taux d'intérêt indexé sur l'Euribor auprès du Crédit Agricole.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

11) Divers

- Le Relais du Ried :

M. le Maire indique qu'il a été informé récemment de l'ouverture de l'établissement le Relais du Ried dans la maison sise 11 rue de Wittisheim. Il s'agit d'une structure médico-sociale mixte fonctionnant en internat de semaine et internat modulé. Les objectifs sont de proposer des prises en charge très individualisées permettant de trouver des repères structurants et rassurants :

- en organisant un séjour de rupture visant à recréer un lien positif entre le jeune, sa famille et son établissement d'origine ;
- en dispensant des apprentissages scolaires, préprofessionnels, des activités artistiques et sportives ;
- en proposant des soins thérapeutiques.

La capacité d'accueil est de 6 jeunes entre 14 et 20 ans issus de structures médico-sociales de la région, pour une période maximum de neuf mois après évaluation au cours des bilans mensuels. Les jeunes résidents sont encadrés par une équipe interdisciplinaire (éducateurs, animateurs, psychologue, orthophoniste, musicothérapeute, psychiatre et infirmière).

- Rapport annuel du SMICTOM : communiqué au Conseil ;
- Communication des déclarations d'intention d'aliéner ;
- Cession à M. Richard HARTWEG : Mme Isabelle GENY informe que la cession devra se faire au profit de Mme Yvonne HARTWEG, mère de M. Richard HARTWEG, qui procédera ensuite et dans le même acte, à la donation au profit de M. Richard HARTWEG, ceci afin de pouvoir réunir la parcelle cédée avec la parcelle de M. Richard HARTWEG ;
- M. Jean-Pierre RIEG propose, qu'une fois par semaine, le secrétariat de Mairie soit ouvert plus tard en fin de journée.

Fait à SUNDHOUSE, le 15 octobre 2010

Le Maire,
Jean-Louis SIEGRIST

